



Un propriétaire de moulin nous transmet ce témoignage laconique avec une seule photo du 10/01/2020 en se déclarant victime de l'interception de poissons crevés dans les grilles de son moulin mais jurant sa non culpabilité sur la mortalité de diverses espèces piscicoles.

Une histoire récurrente en France

A la suite d'une crue, en aval immédiat d'une station dite « d'épuration », son cours d'eau (~20m³/s) fut gravement pollué.

N'étant pas chimiste, comment ce lecteur puisse s'autoriser à suspecter la pollution ?

Et lui de répondre : « *par simple bon sens : j'ai trouvé le cours d'eau subitement aussi moussant que ce que j'ai observé à l'exutoire des Papeteries de Gascogne visitées à Mimizan dans les années 1970* ».

Et de se rapprocher des grilles de sa microcentrale, il y observe de nombreux poissons morts de 30 cm.

Il en extrait 3 comme il peut, et les dépose sur un déversoir pour une photo improvisée.

- Responsable que ses grilles interceptent des poissons morts = oui
- Coupable de mortalité piscicole (qu'il n'a jamais souhaitée) = non
- Coupable de ne pas avoir été plus précis dans son constat = oui...mais,
- Coupable de ne pas produire d'analyses chimiques de l'eau étayant ses intuitions = oui...mais,
- Coupable de n'avoir pris qu'une seule photo = oui...mais, ce n'est pas délictuel.
- Coupable d'être incapable d'identifier avec certitudes les espèces piscicoles mortes avant d'arriver chez lui = non

En l'absence de charge et n'étant pas gestionnaire statutaire des espèces piscicoles l'OCE l'a relaxé...mais l'OFB pourrait tout faire pour le condamner pour une cause improbable.

Continuité écologique: les grands maux toujours attribués aux petits moulins, mais jamais aux grandes pollutions ?

Nous avons donc demandé à ce témoin digne de foi des précisions.

Et contrit, s'excusant d'être bien meilleur technicien que journaliste, il incrimine la batterie de son appareil photo, seule coupable de son unique défaillance sur son moulin.

Et contrarié de nos reproches, il a repris d'autres photos quelques jours plus tard -le 15/01/2020- (avec d'autres poissons, d'autres espèces, toujours mortes).

Curieux, non ?



Et de nous faire observer que sur l'espacement de ses grilles lui valant un contentieux avec la doctrine de la DDT : « 50 mm ou 20 mm, quelque-soit l'espacement, l'OFB ne fait rien pour éviter de m'envoyer des poissons déjà morts dans mes grilles ».

note OCE:

des grilles fines auraient permis d'intercepter un stock bien plus important de poissons morts.

Pour prouver qu'il y a zéro mortalité due aux pollutions, ne

**vaudrait-il pas mieux élargir les grilles que de les rapprocher?
La mortalité accidentelle attribuée aux turbines est elle
infinitésimale ou plus impactante que les autres causes de
mortalités piscicoles?(1)**

(1) en l'absence d'étude comparative, vous n'aurez jamais de réponse et l'OFB continuera à stigmatiser l'écartement des grilles.

illustrations:

photo à la une du 10/01/2020

photo complémentaire sur le même site par le même usinier: 15/01/2020